

Section Bac	Assurances et Gestion du risque		
Nom De l'UE	IPP ET FISCALITE DE L'ASSURANCE		
Nom du professeur	D. Michalakis		
Niveau	4	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	50	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	4

IPP

Objectifs du cours

- S'approprier les concepts fondamentaux afférents au système fiscal belge ;
- Appliquer les dispositions du Code des Impôts sur les Revenus (C.I.R.) et les procédures fiscales en vigueur pour :
 - Identifier les personnes et les revenus soumis à l'impôt ;
 - Déterminer le régime d'imposition de différents types de revenus (immobiliers, mobiliers, professionnels, rentes alimentaires, indemnités d'assurances de dommages et de personnes, capitaux et rente d'assurance-vie, de groupe, de collectivités, épargne-pension) ;
 - Identifier les principales déductions fiscales ;
 - Calculer les déductions en matière de prêts hypothécaires et d'assurances de personnes ;
 - Analyser succinctement la déclaration IPP, en particulier les postes relatifs aux produits de l'assurance (revenus, déductions) ;
 - Analyser et expliciter un avertissement extrait de rôle comportant différents types de revenus et de déductions, notamment en matière d'assurances.

Contenu du cours

- L'impôt des personnes physiques
- La déclaration IPP
- L'avertissement extrait de rôle

- Renseignements d'ordre personnel et charges de famille
- Les revenus immobiliers
- Les revenus professionnels
- Les revenus divers
- Les revenus de capitaux et biens mobiliers
- Les réductions d'impôt
- Exercices

Supports

Syllabus

Evaluation

Evaluation écrite

- Evaluation de 1^{ère} session : 100%
- Evaluation de 2^{ème} session : 100%

Fiscalité de l'assurance

Objectifs du cours

- Appréhender et expliciter les principaux mécanismes fiscaux et parafiscaux relatifs à :
 - l'imposition de l'assureur : prestations et réserves techniques, impôts applicables aux assureurs étrangers ;
 - l'imposition de l'intermédiaire, notamment le régime d'imposition des cessions de portefeuilles ;
 - les taxes assimilées sur les contrats d'assurance : taxe annuelle, taxe à l'immatriculation, taxe sur les participations bénéficiaires, taxes assimilées aux impôts sur revenus, taxes sur l'épargne à long terme ;
 - la T.V.A. : les principes généraux (assujettissement, obligations des

- assujettis ...), incidence sur les sommes à assurer, les indemnités ..., T.V.A. sur les honoraires ;
 - les prélèvements parafiscaux : fonds des accidents du travail, fonds des Handicapés, Croix-Rouge, INAMI ;
2. Appliquer dans des cas simples les dispositions du droit des successions en matière d'assurances-vie (principes généraux de dévolution successorale, détermination des montants à déclarer, planification successorale).

Contenu du cours

- Fiscalité, obligations et avantages fiscaux de contrats d'assurances (épargne-pension...)
- Imposition
- Taxes assimilées sur les contrats d'assurance
- TVA
- Prélèvements parafiscaux

Supports

Exposés, documentation

Evaluation

Evaluation écrite (travail)

- Evaluation de 1^{ère} session : 100%
- Evaluation de 2^{ème} session : 100%

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant de la documentation usuelle,

- d'expliquer un avertissement extrait de rôle IPP comportant différents types de revenus et de déductions, notamment en matière d'assurances ;
- d'expliquer au moins deux mécanismes fiscaux ou parafiscaux relatifs à la fiscalité spécifique du secteur de l'assurance ;
- de déterminer dans un cas simple les montants à déclarer en matière d'assurance-vie lors d'une succession.